



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EXERCICE NATIONAL DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Base opérationnelle de l'Île Longue - Presqu'île de Crozon

23 / 24 novembre 2022



1

Présentation générale de l'exercice

2

L'organisation de crise en cas d'évènement à caractère nucléaire

- a. Le rôle du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique
- b. L'organisation locale et nationale
- c. Le plan d'urgence interne (PUI)

3

Les actions de sécurité civile

- a. Le rôle du préfet du Finistère
- b. Les structures de commandement
- c. Le plan particulier d'intervention (PPI)
- d. La participation de la population civile
- e. Les bons réflexes en cas d'alerte

Annexe 1

- a. La force océanique stratégique : FOST
- b. La base opérationnelle de l'île Longue

Annexe 2

- Glossaire

1. Présentation générale de l'exercice

Les mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2022, un exercice national de sécurité nucléaire se déroulera sur la base opérationnelle de l'Île Longue (presqu'île de Crozon) ; il est organisé conjointement par le préfet du Finistère, l'autorité de sûreté nucléaire de Défense (ASND) et la Marine nationale.

Cet exercice s'inscrit dans la politique d'exercices nationaux visant à vérifier l'aptitude des exploitants nucléaires civils et militaires et des pouvoirs publics, à prévenir toutes les formes de risques pouvant peser sur les personnes et l'environnement, et à intervenir si besoin.

L'exploitant nucléaire délégué de la Défense, DGA ou Marine Nationale, organise ainsi chaque année au moins un exercice de niveau national sur l'un de ces sites (Brest/Île Longue, Toulon ou Cherbourg). L'alternance des sites et des thèmes permet d'uniformiser l'entraînement et d'intéresser l'ensemble des responsables et intervenants concernés militaires et civils, à la gestion d'une situation accidentelle impliquant une urgence nucléaire et radiologique.

La protection des personnes est une priorité, la protection de l'environnement est une nécessité.

Objectifs

A partir d'un enchaînement de plusieurs faits dont l'occurrence simultanée est hautement improbable, l'objectif principal de cet exercice est :

- de tester les chaînes d'alerte et entraîner l'ensemble des services concernés (équipes d'intervention, postes de commandement, équipes techniques, cellules de communication, etc.) à travailler conjointement ;
- de s'assurer que les plans et dispositifs de secours sont à jour et connus des acteurs ;
- de tester les procédures et outils en situation d'urgence ;
- à appliquer les plans de secours prévus pour protéger les populations et l'environnement, et à en contrôler l'efficacité.

Cet exercice a également pour objet d'informer la population sur les risques pouvant survenir et sur les mesures réflexes de protection des personnes qu'il faudrait alors mettre en œuvre.



Scénario

Il s'agit d'un exercice de niveau national à dominante sécurité civile sur un thème « accident de chaufferie » sur un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE). Les accidents de chaufferie sont dits à cinétique lente, avec une dispersion potentielle d'une fraction de matière radioactive.

Le 23 novembre sera consacré à la gestion de crise en réponse à l'accident impliquant des mesures d'évaluation de la zone potentiellement contaminée et le traitement des personnels du domaine militaire comme public. Le 24 novembre, le fait technique est stabilisé, les autorités civiles et militaires organisent la gestion post-accidentelle pour la reprise des activités économiques et sociales ainsi que celles de la base opérationnelle de l'Île Longue.

Les « PC crise » de la Préfecture maritime de l'Atlantique et de la Préfecture du Finistère seront maintenus actifs. Un groupe de travail composé d'experts étudiera, en préfecture et sous forme d'atelier, les mesures de gestion post-accidentelle qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans le contexte de l'accident.

Cet exercice impliquera un grand nombre d'acteurs civils et militaires à l'échelon local (base opérationnelle de l'Île Longue, services de l'État) et national (ASND, DICOD, IRSN).

La globalité des sujets sera jouée : protection des personnes, protection de l'environnement, synchronisation des décisions et des moyens, gestion médiatique.



2. L'organisation de crise en cas d'évènement à caractère nucléaire



Des organisations spécifiques, matérielle et humaine, sont mises en place pour traiter les différents problèmes qui peuvent apparaître lors d'un incident ou accident à caractère nucléaire. Explicitées dans les plans de secours (PUI, PPI), elles ont pour objectifs prioritaires de maîtriser l'évènement et de ramener l'installation dans un état stable, et de limiter les conséquences d'un accident en mettant en place le plus rapidement possible les dispositions adaptées de protection des personnes et de l'environnement.

En cas d'évènement survenant au cours d'une activité ou dans une installation nucléaire placée sous la responsabilité du ministre des Armées et susceptible d'entraîner une situation d'urgence radiologique, une organisation de crise est mise en place par le ministère.

Elle est constituée d'une composante nationale complétée, dans chaque zone de défense concernée, d'une composante locale.

a. Le rôle du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique

A Brest, l'organisation locale du ministère des Armées pour la gestion d'une crise nucléaire s'articule autour d'un poste de commandement et de direction locale (PCD-L), situé au centre de traitement de crise de la préfecture maritime. Le poste de coordination et de sécurité nucléaire (PCSN), le poste de contrôle avancé (PCA) et le poste de conduite de l'installation (PCI) concernée par l'événement, sont situés à l'Île Longue.

Le préfet maritime de l'Atlantique, de par sa casquette de commandant de l'arrondissement maritime Atlantique est responsable de la direction locale de la crise depuis le PCD-L.

En tant qu'autorité militaire territoriale, il a la responsabilité de définir, en étroite concertation avec les échelons nationaux et les pouvoirs publics, les orientations stratégiques visant à garantir la protection des personnes présentes sur le site et à limiter les conséquences, dans ce même environnement, d'un incident ou d'un accident.

Il veille à solliciter, activer et coordonner l'action de l'ensemble des concours et des soutiens extérieurs nécessaires à l'atteinte des objectifs définis et à la satisfaction des requêtes émises par le site.

Enfin, en tant qu'interlocuteur unique de la Défense sur toute question relative à la sécurité nucléaire, il s'assure de la cohérence de la communication locale.

Assisté de son adjoint territorial, il informe les autorités nationales et locales, militaires et civiles, de la situation et de son évolution prévisible, afin que chacune détienne les éléments nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.



b. L'organisation locale et nationale

→ Le Poste de Commandement et de Direction Local (PCD-L)

Le PCD-L a pour mission de diriger l'intervention sur le site. Il est dirigé par l'autorité militaire territoriale assisté de l'amiral commandant la FOST, responsable de la mise en œuvre des installations nucléaires du site de l'Île Longue.

Le chef du PCD-L tient informé le PCD-N (poste de commandement et de direction national), le préfet du Finistère et l'ASND de l'évolution prévisible de la situation ainsi que de l'ensemble des éléments dont ces autorités ont besoin pour exercer leurs différentes responsabilités.

→ Le Poste de Coordination de Sécurité Nucléaire (PCSN)

Le PCD-L émet des directives vers le poste de coordination de sécurité nucléaire. Le PCSN est le coordinateur de l'intervention des secours et des actions menées sur l'installation accidentée.

Dirigé par le commandant de la base opérationnelle de l'Île Longue et animé par un officier de sécurité nucléaire, il comprend une cellule « santé », une cellule « environnement », une cellule « logistique » et une « équipe technique de crise ».



→ Le Poste de Contrôle Avancé (PCA)

Le poste de contrôle avancé (PCA) est placé au plus près du site de l'incident/accident mais en dehors de la zone potentiellement contaminée. Sous les ordres du PCSN, il assure la conduite de l'intervention sur le terrain et transmet les informations nécessaires à son action.

→ Le PC installations

- La zone « bassin » de l'Île Longue est équipée d'un poste de conduite de l'installation (poste de zone bassin). Cette équipe mène les premières actions réflexes visant à rétablir une situation sûre dans l'installation concernée. Elle est chargée de diriger les équipes de secours pour la sauvegarde des personnes et la protection de l'environnement ;
- La zone « pyrotechnie » de l'Île Longue est équipée d'un poste de conduite d'installation (poste de zone pyrotechnie). Cette équipe mène les actions réflexes visant à établir une situation sûre dans l'installation concernée et les autres installations de la pyrotechnie ;
- Les sous-marins disposent également d'un poste de conduite leur permettant de mettre en sécurité leurs installations en cas d'incident.

La mise en œuvre de cette organisation est ordonnée par le déclenchement du plan d'urgence interne (PUI) du site.

→ **Au niveau national, une organisation de crise est également mise en place.**

En cas d'incident ou d'accident sur un site appartenant au ministère de la Défense, un poste de commandement et de direction national (PCD-N) est mis en place à l'État-major de la Marine. Il veille à la cohérence des actions et des interventions menées en national et local.

Placé sous les ordres du poste de commandement national, le centre de gestion de crise national (CGC-N) assure la gestion et la coordination technique de la crise. Il est constitué d'un groupe d'experts (environnement, logistique, santé), interlocuteurs privilégiés de leurs homologues au niveau local.

→ **Le Poste de commandement de l'autorité de sureté nucléaire de défense**

En cas de situation d'urgence radiologique, l'ASND :

- apporte son appui technique au Préfet, et le conseille sur les actions immédiates à prendre pour assurer la protection de la population et de l'environnement;
- suit en temps réel l'évolution de la situation et s'assure du bien fondé des dispositions prises par l'exploitant ;
- participe à l'information de la population et des médias.

L'ASND dispose d'un centre d'urgence, dont le grément est garanti 24h/24



c. Le plan d'urgence interne (PUI)

Le PUI permet en cas d'accident de mettre en place, le plus rapidement possible, une organisation de crise interne au niveau de l'installation, siège de l'évènement (PUI installation) et au niveau du site Défense (PUI site) afin de réagir et maîtriser la situation.

Il est déclenché par le commandant de l'Île Longue, par délégation de l'autorité militaire territoriale (AMT). L'objectif de ce document est de permettre aux équipes de permanence, d'intervention ainsi qu'à l'état-major de crise qui serait confrontés à un événement mettant directement ou indirectement, réellement ou potentiellement, en cause les bâtiments à propulsion nucléaire et/ou l'installation nucléaire de base secrète, de réagir avec la plus grande efficacité.

La mise en œuvre de ce plan d'urgence interne doit permettre :

- de porter secours aux éventuels blessés et de protéger le personnel civil et militaire de la base opérationnelle de l'Île Longue ;
- de maîtriser l'accident et de replacer l'installation accidentée dans un état sûr ;
- d'évaluer et de limiter les conséquences réelles ou potentielles de l'accident ;
- d'alerter puis d'informer régulièrement les autorités militaires responsables et les pouvoirs publics, notamment le préfet de département qui mettrait en œuvre le plan particulier d'intervention (PPI), ainsi que l'échelon national de l'organisation de crise.



3. Les actions de Sécurité Civile

Les actions de sécurité civile sont de la compétence du préfet de département dès lors qu'un **évènement est susceptible d'entraîner des conséquences en dehors de l'enceinte militaire.**

a. Le rôle du préfet du Finistère

Le préfet, en tant que représentant de l'Etat dans le département, est en effet garant de la sécurité de la population. En qualité de directeur des opérations de secours (DOS), il est responsable de l'organisation de terrain en dehors du site militaire en situation de crise.

Dans le domaine de la sécurité civile, il établit les plans de secours liés à des phénomènes naturels (crues, tempêtes...) ou technologiques (SEVESO, nucléaire) et qui sont des déclinaisons spécifiques du dispositif ORSEC général qui signifie "Organisation de la Réponse de Sécurité Civile".

En situation accidentelle ou dans le cas d'un attentat, le préfet veille à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la protection des populations, des biens et de l'environnement menacés et coordonne ces moyens. Il prend les décisions qui s'imposent, avec l'appui des services de l'Etat, et peut faire appel aux moyens zonaux, nationaux ou internationaux qui peuvent s'avérer nécessaires. Le préfet est donc responsable de la coordination des moyens engagés, publics et privés, matériels et humains. Compte-tenu de la nature des activités nucléaires conduites sur les sites de Brest et de l'île Longue, le préfet du Finistère peut être confronté à des situations accidentelles bien différentes. En effet, selon la cinétique envisagée, un accident à caractère radiologique n'aurait potentiellement ni le même impact, ni les mêmes conséquences sur des populations riveraines directement exposées.

Le scénario de l'exercice ayant une thématique « accident de chaufferie » sur un SNLE, la cinétique lente est ici retenue : le scénario prévoit un accident sur une chaufferie nucléaire provoquant un rejet avec dispersion potentielle d'une fraction de matière radioactive dans l'atmosphère. Le préfet du Finistère activera le plan particulier d'intervention ainsi qu'une structure de commandement composée d'un centre opérationnel départemental (COD) et d'un poste de commandement opérationnel (PCO).

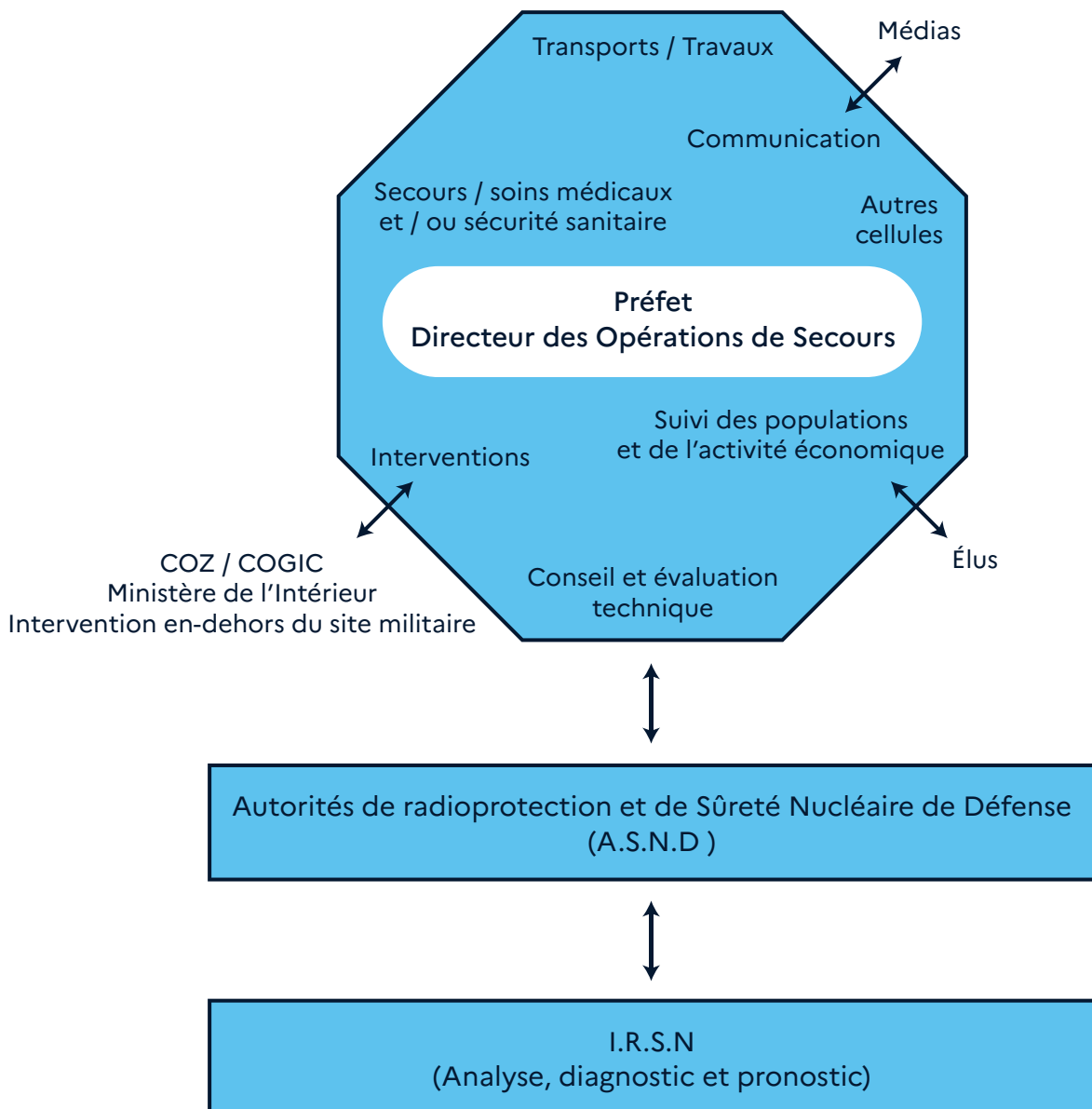


b. Les structures de commandement

→ Le Centre Opérationnel Départemental (COD)

Cet organe décisionnel, situé en préfecture du Finistère à Quimper, est placé sous l'autorité du préfet. Il regroupe l'ensemble des acteurs de gestion de crise et définit la stratégie en matière de protection de la population et de l'environnement, ainsi qu'en communication.

C.O.D. (Centre Opérationnel Départemental)



→ Le **Poste de Commandement Opérationnel (PCO)** positionné en fonction de l'orientation du rejet et des conditions météo, dirigé par la sous-préfète de Châteaulin, conduit la mise en œuvre des décisions du préfet sur le terrain.

c. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le PPI, qui s'inscrit dans la logique du dispositif ORSEC, définit l'organisation et l'intervention des secours pour assurer la sauvegarde des populations et la protection de l'environnement en cas d'accident à caractère radiologique dont les conséquences s'étendraient à l'extérieur des installations militaires. Il prévoit l'ensemble des mesures d'alerte, d'information et de coordination des opérations de protection de la population riveraine et du domaine public.

Elaboré par la préfecture du Finistère en liaison avec la préfecture maritime et en concertation avec les collectivités locales, le PPI permet d'actionner et de coordonner les moyens de secours. La zone d'application de ce PPI concerne l'ensemble du département, et plus spécifiquement les communes de Camaret sur Mer, Roscanvel, Crozon, Lanvéoc et Plougastel-Daoulas.

Le déclenchement du PPI est décidé par le préfet du Finistère et il se concrétise par le déclenchement des sirènes de la base de l'Île Longue. Ce déclenchement peut être réalisé en mode réflexe par le commandant de la base de l'Île Longue ou son représentant en mettant en œuvre des sirènes d'alerte, s'il s'agit d'un accident d'armes (à cinétique rapide).

d. La participation de la population civile

Cet exercice est organisé avec le concours des communes de Crozon, Lanvéoc et la communauté de communes Crozon Aulne Maritime pour le volet sécurité civile.

En amont de l'exercice, diverses actions de sensibilisation et d'implication de la population sont réalisées :

- une **réunion d'information et d'échange** sur l'exercice est programmée le 9 novembre à Crozon dans le but d'informer la population ;
- la réunion d'information sera suivie d'une **conférence de presse** ;
- une **exposition sur le risque radiologique** sera mise à disposition par l'IRSN dans une salle communale de Crozon à destination de la population mais également des scolaires.

Les habitants du périmètre d'exercice vont être également informés sur l'intérêt de cet exercice et des consignes de comportement. En cas d'accident grave ayant des répercussions dans la durée, le préfet informe en effet la population sur les mesures de protection qu'il a décidé de mettre en œuvre (mise à l'abri, évacuation...) et donne des consignes de comportement. Pour ce faire, la préfecture active une cellule de crise ainsi qu'une cellule d'information du public (CIP) et met un numéro d'appel à disposition du public pour renseigner toutes personnes sur la situation et la conduite à tenir. Enfin, les médias se font le relais des événements.

L'évacuation des populations (ou d'une partie de la population) vivant à proximité du lieu de la crise relève d'une décision du préfet. L'organisation de cette évacuation est du ressort des pouvoirs publics locaux placés sous son autorité.

Pour rappel, toutes les informations officielles sont également relayées sur le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture du Finistère.

→ Le bouclage et les déviations routières

Il a été décidé par convention d'exercice de simuler le bouclage de la zone de danger simulée, en installant des barrières sans entrave à la circulation.

La maîtrise de la sécurité - Base navale de Brest et base opérationnelle de l'île Longue

EN CAS D'ACCIDENT, COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉS ?

Sirène



Radio



Téléviseur



Pompiers



Trois signaux sonores prolongés et modulés, d'une minute et 41 secondes chacun, séparés d'un intervalle de 5 secondes. Ce signal est trois fois plus long que le signal d'essai diffusé chaque 1^{er} mercredi du mois à midi.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

IMMÉDIATEMENT

En cas de retentissement de la sirène, vous devez

1



VOUS METTRE À L'ABRI :
entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dans un véhicule

2



**FERMER LES FENÊTRES
ET COUPEZ LA VENTILATION**

3



ÉCOUTER LA RADIO :
France Bleu Breizh Izel sur 93,0 FM à Crozon et 99,3 FM à Brest

4



**LAISSER VOS ENFANTS À
L'ÉCOLE :**
Les enseignants s'en occupent

2^e TEMPS

Le préfet du Finistère peut vous demander :



**DE PRENDRE
DE L'IODE**



D'ÉVACUER

FIN D'ALERTE



30 SECONDES

La maîtrise de la sécurité Base navale de Brest
et base opérationnelle de l'île Longue

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES MESURES



VOUS METTRE À L'ABRI DURANT QUELQUES HEURES, CALMEMENT

- 1 VOUS METTRE À L'ABRI DANS UN LIEU CLOS**
Ne pas rester dans un véhicule
- 2 FERMER VOS PORTES ET VOS FENÊTRES**
- 3 OBSTRUER LES CHEMINÉES**
- 4 NE PAS ENCOMBRER LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE**
- 5 ÉCOUTER LA RADIO ET LA TÉLÉVISION RÉGIONALES**
Pour prendre des consignes particulières
- 6 LAISSER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**
Les enseignants s'en occupent

VOUS POUVEZ :

- ▶ **BOIRE** l'eau minérale capsulée, le lait conditionné hermétiquement.
- ▶ **MANGER** les provisions entreposées à l'intérieur du domicile, les conserves.

PRENDRE DE L'IODE SUR DEMANDE DU PRÉFET DIFFUSÉE PAR LES MÉDIAS

IL EST INUTILE DE PRENDRE DE L'IODE À L'AVANCE

En cas d'accident, et si vous ne disposez pas chez vous de comprimés, les pouvoirs publics se chargeront de vous les distribuer. L'absorption d'iode doit se faire à la demande des autorités, en respectant les prescriptions adaptées à l'âge (adulte, enfant, nourrisson).

PRÉCISIONS :

- ▶ **L'IODE STABLE** est destiné à saturer la glande thyroïde et à empêcher l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet accidentel comprenant ce radioélément.

ÉVACUER SUR DEMANDE DU PRÉFET

- 1 RASSEMBLER DANS UN SAC BIEN FERMÉ**
Vos vêtements, chaussures, affaires de toilette, affaires de nuit et médicaments
- 2 COUPER LE GAZ**
- 3 VOUS MUNIR DE VOS PAPIERS**
Carte d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chéquier, bijoux
- 4 FERMER LA PORTE À CLÉ**
- 5 EMMENER VOS ANIMAUX FAMILIERS**
- 6 REJOINDRE LE POINT DE RASSEMBLEMENT**
désigné par les autorités

PRÉCISIONS :

- ▶ **DES BUS** seront mis en place pour transporter la population vers un lieu sûr.
- ▶ **VOS ENFANTS** seront conduits dans les centres d'hébergement hors de la zone à risque. **LES MÉDIAS** indiqueront les lieux choisis où vous pourrez aller les chercher.

a. La force océanique stratégique : FOST

Créée le 01 mars 1972, la FOST regroupe les moyens de la composante océanique de la dissuasion nucléaire française. Elle se compose de quatre SNLE, d'un état-major, de centres opérationnels, d'une escadrille, d'une école de navigation sous-marine, d'une base opérationnelle, d'unités de soutien et de transmissions stratégiques.

La force dispose de quatre SNLE de type « Le Triomphant », *Le Triomphant*, premier SNLE de nouvelle génération a été admis au service actif en mars 1997 et a effectué sa première patrouille opérationnelle au second trimestre de 1997. Les trois SNLE suivants ont été successivement admis en service actif en 1999 (*Le Téméraire*), 2004 (*Le Vigilant*) et 2010 (*Le Terrible*). Chacun d'entre eux dispose de 16 tubes lance-missiles. En 2022 tous les SNLE sont adaptés au système M51.

Basés à l'Île Longue, les SNLE contribuent au volet océanique de la dissuasion nucléaire. Reposant sur des cycles d'une durée moyenne de 7 mois, le rythme de vie d'un SNLE s'appuie sur ses deux équipages (Bleu-Rouge) et l'alternance de leurs périodes d'activités.

La première patrouille opérationnelle à la mer d'un SNLE a été effectuée par *Le Redoutable* le 28 janvier 1972. En 2018, le cap des 500 patrouilles a été franchi. Le 19 février 2021, le programme de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G) a été lancé en réalisation.

Pilier de la dissuasion, la permanence à la mer a été assurée sans discontinuité par au moins un SNLE depuis novembre 1972, soit 50 ans.

SNLE type « Le Triomphant »



Longueur 138m

Diamètre 12.5m

Déplacement 14 200 T en plongée

Immersion supérieure à 300m

Armement | 16 missiles stratégiques M51
4 tubes lance torpilles F17
Misiles SM-39 Exocet antinavire à changement de milieu

Équipement | 1 radar
1 sonar multifonction
1 sonar remorqué d'écoute très basse fréquence
Système de transmission par satellite
Système de combat SYCOPS

Équipage 2 équipages de 111 hommes et femmes

Propulsion par réacteur nucléaire

b. La base opérationnelle de l'Île Longue

→ Île Longue, port base des SNLE depuis plus de 50 ans

L'Île Longue (Enez Hir), située sur la presqu'île de Crozon, fut réellement une île seulement reliée au continent par un chemin submersible.

En février 1945, l'idée d'une base militaire pour accueillir les futurs sous-marins de la dissuasion est évoquée par le général De Gaulle. Il retient en 1965 le site de l'Île Longue ainsi qu'une zone de 250 hectares, dédiée à la pyrotechnie, près de Guenvenez. Les travaux débutent le 1er août 1967.

C'est, à l'époque, le chantier le plus important d'Europe. Plus de 1 500 ouvriers sont impliqués quotidiennement, 300 000 m³ de béton sont coulés et 6 000 tonnes d'acier sont utilisés pour la construction des charpentes des bassins, soit à peu près le poids de la Tour Eiffel.

Le premier commandant prend ses fonctions le 5 janvier 1970. L'engagement est tenu, le 25 septembre de la même année, le SNLE *Le Redoutable* rentre pour la première fois dans un bassin à l'Île Longue.

Une mission : garantir « la permanence à la mer »

Pilier de la permanence à la mer, la base opérationnelle de l'Île Longue accueille et assure le maintien en condition opérationnelle des SNLE pour garantir leur départ en patrouille, à l'heure prévue, pleinement disponible pour remplir leur mission.

La base opérationnelle de l'Île Longue doit également apporter aux sous-marins un espace protégé et adapté à leur stationnement et à leur maintenance.



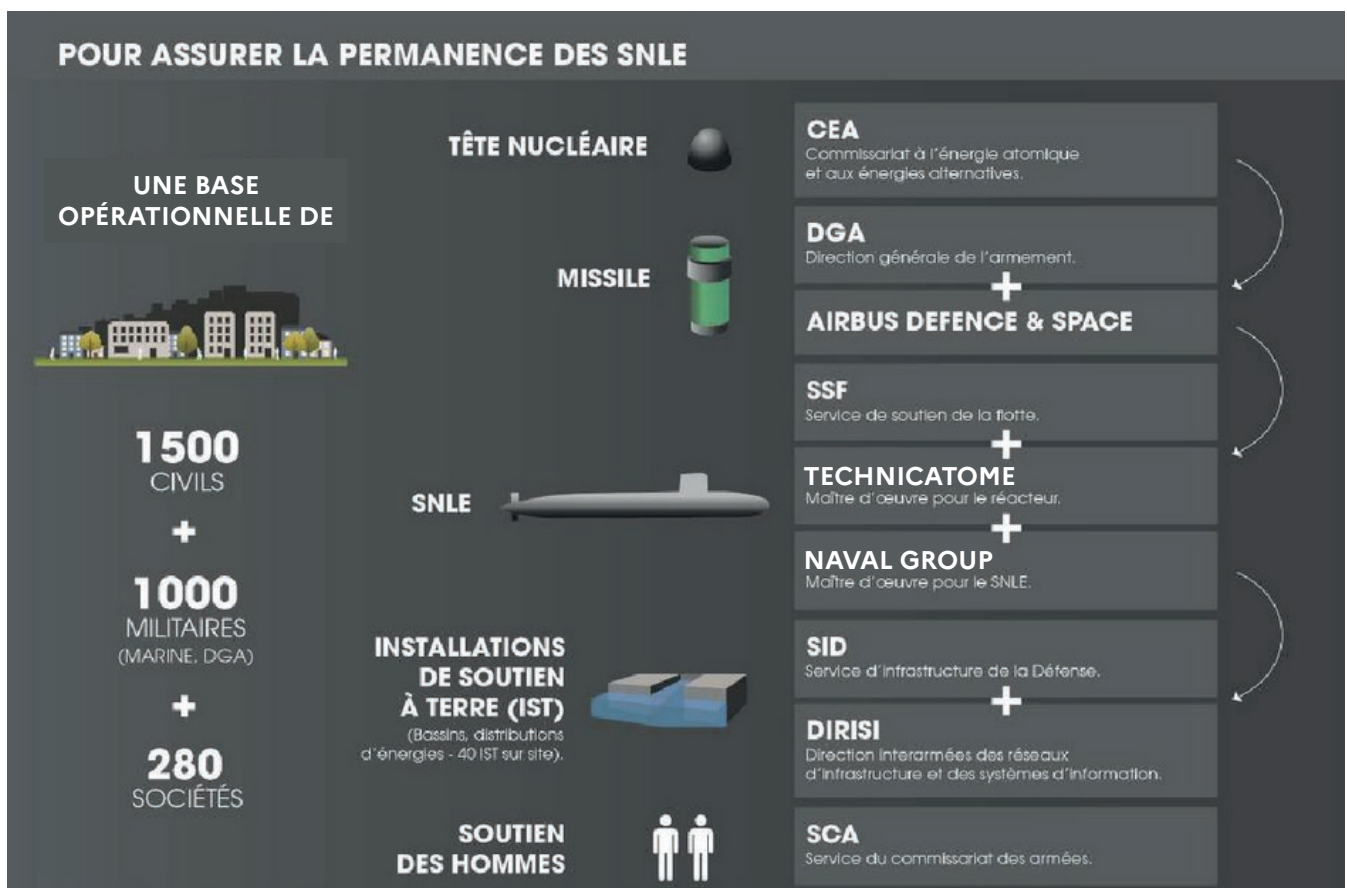
→ Un complexe industriel et militaire unique

La base opérationnelle de l'Île Longue concentre sur un espace restreint (1.5 km²) des activités de haut niveau technologique et de natures très différentes réalisées par des acteurs étatiques et près de 280 entreprises.

Sur site cohabitent deux Installations Nucléaires de Bases Secrètes (INBS) :

- l'INBS zone bassins, permettant les opérations de soutien et d'entretien des chaufferies nucléaires ;
- l'INBS Pyrotechnie, destinée à la préparation, à l'entretien et à la délivrance des missiles MSBS aux SNLE.

1000 militaires et 1500 civils travaillent ainsi chaque jour sur les installations de pyrotechnie classique et nucléaire, sur l'entretien des SNLE et de leurs chaufferies, sur les infrastructures de la base, mais aussi sur la coordination de toutes ces activités afin d'en garantir la sécurité industrielle, pyrotechnique et nucléaire.



→ Responsabilités de sécurité nucléaire sur le site

L'amiral commandant la Force Océanique Stratégique est responsable des installations nucléaires du site et met en place les règles et les prescriptions relatives à la sécurité nucléaire. Le commandant de la base opérationnelle de l'Île Longue, en tant que responsable d'installation nucléaire de base secrète (INBS), prend toutes les dispositions lui permettant de respecter les exigences de la sécurité nucléaire.

Cette responsabilité implique la parfaite maîtrise des conditions nécessaires à une exploitation de l'installation conformément à son référentiel de sûreté. À cet effet, il met en place une organisation lui permettant de respecter ces principes.

La mise en œuvre des installations spécifiques est confiée à des opérateurs industriels soumis aux mêmes exigences en matière de sécurité. L'application de ces exigences est vérifiée au travers d'un processus de contrôle établi par COMILO et par les maîtres d'ouvrage ayant notifié les contrats.

Le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), organisme expert, assure en particulier la maîtrise d'ouvrage déléguée du ministère des Armées pour les têtes nucléaires et les chaufferies nucléaires embarquées. Il a aussi une responsabilité de maîtrise d'œuvre pour les opérations et les contrôles sur les têtes nucléaires.

Le suivi et la comptabilité des matières nucléaires présentes sur le site (armes et combustible de la propulsion nucléaire) fait l'objet d'un double contrôle impliquant notamment une unité spécialisée de la Gendarmerie nationale : le groupement de sécurité des armes nucléaires (GSAN).

→ Surveillance radiologique du site

La surveillance radiologique du site de l'Île Longue est assurée par le **service de protection radiologique du site (SPRS)**.

Il est chargé de la surveillance de :

- L'atmosphère en temps réel, via un ensemble de balises radiométriques et atmosphériques qui permettent de mesurer en permanence le niveau d'irradiation du site ainsi que le contrôle continu des poussières atmosphériques ;
- L'environnement en temps différé en effectuant des prélèvements de différents composants de l'écosystème (air, flore, faune, eau, terres) sur un rayon de 10 km autour du site. En 2021, ce sont près de 1 500 échantillons qui ont été ainsi analysés.

Le SPRS est composé de 31 militaires et 3 personnels civils répartis sur 8 secteurs dont une majorité en laboratoires pour l'analyse des prélèvements liés aux effluents, la surveillance de l'environnement du site de l'Île Longue ou encore la surveillance des travailleurs.

Le SPRS a un dernier grand pan d'activité : la gestion de crise. Pour tenir le contrat organique et pouvoir répondre à un plan d'urgence interne sur le site, le SPRS a 15 personnels militaires d'astreinte. Les équipes du SPRS ILO sont formées pour prendre en charge des personnels potentiellement contaminés, réaliser des mesures pour établir un zonage, prélever des échantillons pour déterminer le spectre et le niveau de contamination auquel le site est exposé etc...



ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

AMT	Autorité Militaire Territoriale
ASND	Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense
BPN	Bâtiment à Propulsion Nucléaire
CECLANT	Commandant en Chef de la zone maritime Atlantique
CIP	Cellule d'Information du Public
CMA	Centre Médical des Armées
CMIR	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
COD	Centre Opérationnel Départemental (à la préfecture)
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise
COMETOC	Centre Opérationnel Météorologique et Océanographique de la Marine
COS	Commandant des Opérations de Secours
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CTBRC	Centre de Traitement des Blessés Radios Contaminés
CTDS	Centre de Traitement de Décontamination Sommaire
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DRSSA	Direction Régionale du Service de Santé des Armées
DSND	Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense
HIA	Hôpital d'Instruction des Armées
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
LASEM	Laboratoire d'Analyses, de Surveillance et d'Expertise de la Marine
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PABRC	Poste Avancé des Blessés Radio Contaminés
PCA	Poste de Contrôle Avancé
PCD-L	Poste de Commandement et de Direction Local (à la préfecture maritime)
PCD-N	Poste de Commandement et de Direction National
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PCSN	Poste de Coordination de Sécurité Nucléaire
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PRV	Point de Rassemblement des Victimes
PUI	Plan d'Urgence Interne (de la base navale)
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGDSN	Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale
SNLE	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins
SSR	Service de Surveillance Radiologique

COMMANDEMENT DE L'ARRONDISSEMENT MARITIME ATLANTIQUE

Bureau de communication régionale

ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr

06 82 28 21 06

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@finistere.gouv.fr

06 15 07 87 19

06 02 17 40 23